

**CONNAÎTRE COMPRENDRE COMBATTRE  
LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL**

**FONDATION SCELLES**

**10ÈME CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX**

**QUARTIER JEUNES (QJ) PARIS - SALLE DES CONFÉRENCES  
21 MARS 2025 - 14H-17H**

---

# mot du président



Chères amies, chers amis,

Nous fêtons cette année la 10ème remise des prix de la Fondation avec la 8ème participation de l'Ecole Nationale de la Magistrature. 4 candidats et candidates, aujourd'hui en poste dans leurs différents ressorts.

La prostitution, ils en ont entendu parler, et dans leurs parcours professionnels, ils auront à en gérer les violences, les ravages. Ils ont choisi la magistrature par vocation ; le rôle de la justice, comme de la police, est de défendre les personnes et surtout les plus vulnérables. Nous les en remercions.

40 000 personnes en situation de prostitution en France subissent ce que l'on peut qualifier de torture et c'est un devoir de justice de notre société de leur venir en aide, de libérer leur parole. Ces personnes sont quasiment absentes des procès, elles risquent leur vie si elles parlent. La police, la justice, les associations, les médias peuvent les aider à parler, ou à défaut, relayer leur parole. Les réquisitoires, dont vous aller entendre des extraits, reprennent les paroles des victimes sur les violences subies.

Le rôle de la police, de la justice, des associations ne s'arrête pas là. Le plus important n'est-il pas de réduire le nombre de "clients" prostitueurs dont l'argent, quatre milliards d'euros par an, alimente les caisses des réseaux criminels et leur permet de se développer ? Nous avons en France beaucoup moins de victimes de la prostitution qu'en Allemagne parce que les proxénètes sont verbalisés et pénalisés, grâce notamment au travail remarquable de la Justice et de l'OCRTEH. Mais nous pouvons mieux faire, à l'exemple de la Suède qui a diminué par 5.5 le nombre de victimes et qui s'apprête à pénaliser les achats d'actes sexuels numériques. Pour cela, il suffit d'appliquer la loi de 2016 au-delà des quelques verbalisations quotidiennes sur l'ensemble du territoire pour décourager durablement les réseaux de traite et de proxénétisme. Sans clients, plus d'exploitation.

La Fondation Scelles crée actuellement une Maison de l'abolition de la prostitution en plein cœur de Paris. C'est un projet important pour lequel nous avons besoin de vos conseils et de votre soutien.

Merci à vous toutes et tous pour votre présence. Et merci à nos intervenantes, à notre jury et à nos partenaires : l'Ecole nationale de la Magistrature, la Mairie de Paris, le QJ, de leur soutien. Leur présence témoigne de leur engagement et de l'urgence des actions à mener pour que dans notre société française, nul.le ne soit contraint.e à la prostitution.

Yves Scelles

---

## programme

- **Mot d'ouverture** (Salle des conférences)
  - Hélène Bidard, *Adjointe à la Maire de Paris, en charge des questions égalité femmes/hommes*
  - Yves Scelles, *Président de la Fondation Scelles*
- **Table-ronde "Connaître comprendre combattre le système prostitutionnel"**  
Modérateur : Frédéric Boisard, *Responsable Communication de la Fondation Scelles*
  - Roxana Maracineanu, *Ancienne Ministre des Sports - Secrétaire Générale de la MIPROF*
  - Lénaïg Le Bail, *Chef de l'OCRTEH*
  - Hanitra Andriamandroso, *Docteure en sociologie. Chargée de mission territoriale à l'Amicale du Nid*
  - Laurence Rossignol, *Sénatrice du Val-de-Marne. Présidente de l'Assemblée des Femmes*
- **Cérémonie des Prix de la Fondation Scelles 2024-2025** ([www.prixfondationscelles.org](http://www.prixfondationscelles.org))  
Concours de Réquisitoires avec remise du Prix du Jury et du Prix du Public pour le "Meilleur Réquisitoire" aux lauréat.e.s de la promotion 2022 de l'École Nationale de la Magistrature

# EXPLOITATION SEXUELLE ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Portant sur une affaire typique de **traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle**, à laquelle sont régulièrement confrontés les services d'enquêtes et la justice, le cas pratique soumis cette année aux candidat-e-s des Prix de la Fondation Scelles reflète une réalité alarmante. A contrario du proxénétisme de proximité, les réseaux de traite des êtres humains s'appuient très souvent sur des structures transnationales et utilisent des méthodes modernes pour exploiter les plus vulnérables.

## PROSTITUTION ET TRAFIC : L'OMNIPRÉSENCE DES RÉSEAUX DE TRAITE

La traite des êtres humains à des fins de prostitution est un phénomène complexe, souvent transnational, qui évolue constamment. A la prépondérance des réseaux nigériens et d'Europe de l'est, a succédé depuis 2020, une progression opérant de l'Amérique Latine vers l'Europe. **Dans son dernier rapport 2023, l'OCRTEH mentionne le démantèlement de 18 réseaux latino-américains.** En Colombie, au Venezuela, au Brésil et dans d'autres pays du continent américain, des jeunes femmes sont le plus souvent recrutées sous de faux prétextes, avec des offres d'emploi dans des secteurs tels que le nettoyage ou la garde d'enfants en Europe. Ces victimes sont attirées par des promesses de meilleures opportunités économiques, mais une fois arrivées, elles sont victimes de chantage et contraintes à la prostitution. Le processus de recrutement passe par des "exploitants" qui les piègent avant de les soumettre à des conditions extrêmement violentes. Les proxénètes s'appuient sur des techniques de manipulation psychologiques, de menaces et parfois de violences physiques pour les maintenir sous leur contrôle. Dans d'autres situations, certaines jeunes femmes connaissent la véritable raison de leur destination, sans toutefois en soupçonner les conséquences et les implications, mais cherchant d'abord à envoyer un maximum d'argent à leur famille.

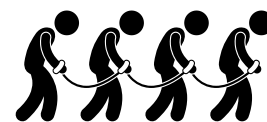


Source : rapport 2023, OCRTEH

Les réseaux sont généralement hiérarchisés et très structurés. Recrutées par un intermédiaire proche du réseau, les victimes vont ensuite transiter par l'Espagne. Elles sont exploitées dans des "clubs" locaux, par des réseaux qui profitent de leur facilité d'intégration linguistique, avant de les envoyer en France, où le pouvoir d'achat des "clients" prostitueurs est considéré comme plus élevé. Une fois en France, des proxénètes locaux prennent le relais, assurant les déplacements, la collecte des gains et la "sécurité" - surveillance des victimes. Elles sont déplacées régulièrement pour **les empêcher d'établir des liens entre elles ou avec des associations.** L'argent, ainsi récolté par ces proxénètes, est ensuite blanchi en Amérique latine via l'Espagne (rapport 2022, OCRTEH).



# LA LUTTE TRANSNATIONALE CONTRE LES RÉSEAUX DE TRAITE : UN ENJEU DE COOPÉRATION



La lutte contre ces réseaux criminels repose largement sur la coopération transnationale entre les forces de police. Cette collaboration entre la France, l'Espagne et certains pays d'Amérique Latine favorise le partage d'informations ainsi que des actions conjointes d'interpellation qui aboutissent au démantèlement de l'intégralité d'un réseau. En Espagne, le **“teléfono contra la trata”** permet aux témoins anonymes ou aux victimes de signaler des cas de traite ou de proxénétisme.

Lorsque les signalements concernent des faits survenus en France, **l'Unidad Central de Redes de Inmigración Ilegal y Falsedades Documentales transmet les informations à l'OCRTEH** (OCRTEH 2023). Des mandats d'arrêt européens sont ensuite émis pour arrêter les proxénètes ou les responsables des réseaux, opérant dans différents pays de l'Union européenne. Ces actions transnationales sont essentielles pour lutter efficacement contre des réseaux qui opèrent à grande échelle, souvent sur plusieurs pays.



**“En guerre contre le proxénétisme : Au nom des femmes”** est un documentaire réalisé en 2023, qui révèle le travail de traque des réseaux de proxénètes internationaux par l'OCRTEH.

*(Infrarouge - En guerre contre le proxénétisme : Au nom des femmes, France Télévisions, 2023)*



## RÉPONSES LÉGISLATIVES À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Sur le plan législatif, le proxénétisme est une infraction grave en France, réprimée par les articles 225-5 à 225-12 du Code pénal, qui définissent l'exploitation de la prostitution d'autrui par l'abus de pouvoir, la menace ou la violence. En plus de la législation sur le proxénétisme, la loi française a renforcé la lutte contre la traite des êtres humains (articles 225.4-1 et suivants). Les peines vont de 7 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende, à la réclusion criminelle à perpétuité et 4,5 millions euros d'amende, en cas d'infraction de traite des êtres humains, de proxénétisme ou de proxénétisme recourant à des actes de torture et de barbarie.

Le **13 avril 2016**, la France s'est dotée d'une loi globale de lutte contre le système prostitutionnel et d'accompagnement des personnes en situation de prostitution. Cette loi les décriminalise en supprimant le délit de racolage, propose une politique nationale de sortie de prostitution grâce aux parcours de sortie, élargit la législation contre le proxénétisme, y compris numérique. Elle instaure également une politique de prévention et d'éducation notamment auprès des plus jeunes et interdit l'achat d'actes sexuels en pénalisant les “clients” prostitueurs.

Cette loi introduit dans le Code pénal une nouvelle infraction : **l'interdiction de l'achat d'actes sexuels**. “Solliciter, accepter ou obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage est puni d'une contravention dont le montant maximum est de 1500€”. Cette amende devient un délit en cas de récidive.

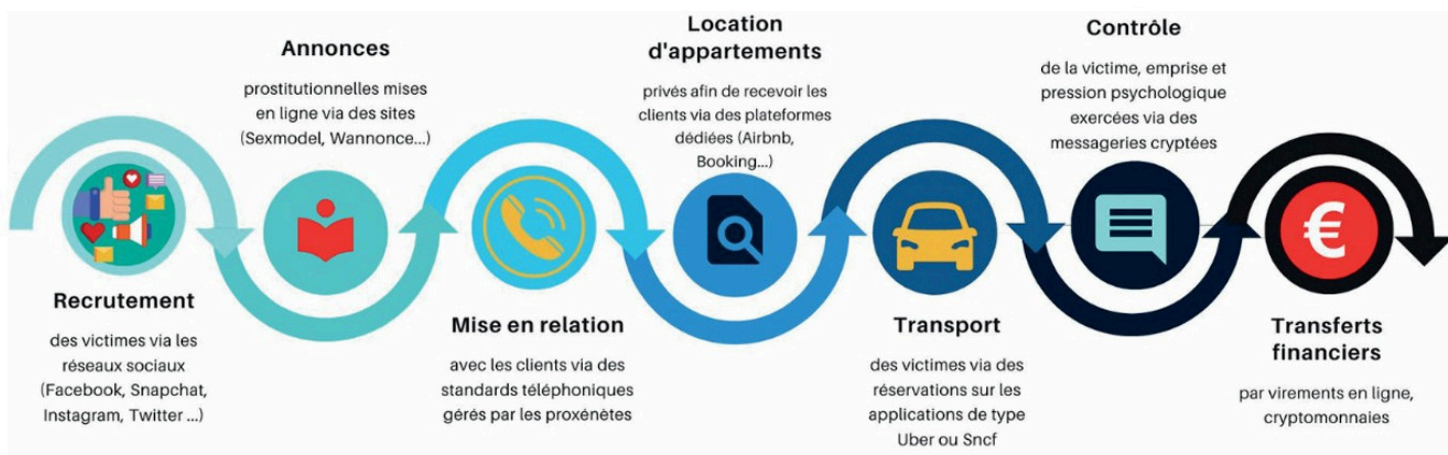


Le recours à la prostitution d'une **personne mineure ou vulnérable est par ailleurs un délit**, prévu à l'article 225-12-1, alinéa 2, du code pénal, et est passible de **5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende**. Ces peines peuvent être aggravées en fonction des circonstances. Cette criminalisation a un double objectif : non seulement réprimer les "clients" proxénètes qui soutiennent le système prostitutionnel par leur demande, mais aussi influencer sur la perception sociale de la prostitution, en considérant que, quelles que soient les situations, elle est une violence et une atteinte à la dignité humaine. La loi va au-delà de la répression en mettant en place un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de prostitution. En effet, un volet majeur de cette législation est l'instauration d'un droit à l'accompagnement social et médico-psychologique pour les personnes en situation de prostitution. Cette aide, financée par l'État, vise à permettre aux victimes de sortir du système prostitutionnel en leur offrant des solutions de réinsertion sociale, comme un accès à des soins médicaux, à un hébergement d'urgence, ainsi qu'à des formations professionnelles. L'accompagnement des personnes en situation de prostitution devient un droit, ce qui marque un changement important par rapport à la législation antérieure, où elles étaient d'abord considérées comme des délinquantes.



## L'EXPLOITATION SEXUELLE À PORTÉE DE CLICS

Un autre aspect crucial dans la lutte contre le système prostitutionnel est l'impact des technologies numériques. La numérisation de toutes les étapes du proxénétisme, du recrutement des victimes à l'organisation de leur exploitation, rend ces dernières particulièrement vulnérables et invisibles sur la voie publique. La criminalité organisée a parfaitement intégré ces évolutions technologiques pour tenter d'échapper à la détection des autorités. Le recrutement des victimes se fait souvent via les réseaux sociaux et des forums, où l'on trouve fréquemment des annonces de "plan sous" (terme dérivé de "plan cul" qui indique une possibilité de prostitution occasionnelle) dans lesquelles les proxénètes cherchent à attirer de jeunes femmes en leur promettant "argent facile" et sécurité. Aussi, la prolifération des plateformes de petites annonces en ligne et des plateformes locatives (appartements, hôtels) et de transports qui facilite considérablement la fluidité et la mobilité des activités des proxénètes.



Source : Etat de la menace 2023, OCRTEH

---

Les proxénètes peuvent rapidement modifier leurs pratiques en fonction des changements législatifs et utiliser les nouvelles technologies pour gérer les rendez-vous, organiser des transferts d'argent et coordonner les déplacements des victimes d'un lieu à un autre. Par exemple, ces plateformes sont utilisées pour la location d'appartements dans lesquels les victimes sont contraintes de se livrer à la prostitution, parfois sans que les propriétaires des logements n'aient connaissance de l'exploitation qui y a lieu. Les annonces en ligne, où des "services sexuels" sont dissimulés sous des descriptions vagues, constituent un terrain privilégié pour les proxénètes qui y exposent en détails la "marchandise".

En conséquence, les autorités françaises et internationales ont commencé à intensifier leurs efforts pour réglementer ces plateformes et limiter leur utilisation à des fins illégales. L'OCRTEH a mis en place des outils de surveillance numérique pour traquer les proxénètes et les réseaux qui utilisent ces sites à des fins criminelles.



La coopération avec les associations de soutien aux victimes est également essentielle. Ces organisations jouent un rôle crucial en offrant une aide concrète aux victimes de traite, en leur fournissant un soutien juridique, psychologique et social. Selon le rapport FACT-S (2021), les associations sont également impliquées dans des campagnes de sensibilisation pour prévenir le recrutement frauduleux et informer les victimes potentielles des risques auxquels elles s'exposent.

Le travail de ces associations permet d'identifier les victimes, de les protéger et de leur offrir des solutions de réinsertion.

Malgré les progrès dans la lutte contre le système prostitutionnel, de nombreux défis persistent, notamment face à l'adaptation des réseaux criminels. La régulation des plateformes numériques, la coopération internationale entre les forces de police et les efforts des associations demeurent essentiels pour lutter efficacement contre la « demande » y compris lorsque celle-ci s'opère par le biais des outils des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une approche systématique de la régulation des outils numériques et une intensification des actions coordonnées à l'échelle internationale sont cruciales pour démanteler les réseaux transnationaux et protéger les victimes.



# 10ÈME ÉDITION DES PRIX



<https://www.prixfondationscelles.org/>

## L'ESSENTIEL

Les Prix Fondation Scelles visent à :

- Sensibiliser les future-s professionnel-le-s concerné-e-s aux réalités de la prostitution et aux moyens de protection des victimes et de lutte contre le système prostitutionnel
- Casser les stéréotypes, modifier les comportements sociaux
- Proposer aux jeunes de devenir des acteur-ric-e-s du combat contre la prostitution et mettre à leur disposition des outils pédagogiques
- Valoriser le talent de la jeunesse
- Connaître la vision des acteur-ric-e-s de la société de demain
- Impliquer le public à travers un vote sur Internet
- Informer le public sur la réalité de l'exploitation sexuelle et alerter sur les atteintes aux droits humains
- Réaliser des outils de sensibilisation

## L'IMPACT DES PRIX DE LA FONDATION SCELLES DEPUIS SA 1ÈRE ÉDITION

<b>10</b>	<b>ÉDITIONS DEPUIS 2012</b>	<b>144</b>	<b>MEMBRES DE JURYS PROFESSIONNELS MULTIDISCIPLINAIRES</b>
<b>194</b>	<b>CANDIDAT·E·S</b>	<b>PLUS DE 700</b>	<b>PERSONNES ONT ASSISTÉ AUX CÉRÉMONIES DES PRIX</b>
<b>6 600</b>	<b>VOTES SUR INTERNET</b>		

## UN PARTENAIRE ENGAGÉ

### ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

#### 8ÈME COLLABORATION



L'École Nationale de la Magistrature (ENM), située à Bordeaux, a été créée en 1958 sous le nom de Centre national d'études judiciaires. Son statut d'établissement public administratif national placé sous la tutelle du Ministre de la Justice, donne à l'ENM une autonomie de ses moyens d'action administratifs et financiers.

L'ENM assure 5 missions principales : organisation des concours d'accès ; formation initiale des auditeurs de justice, futurs magistrats français ; formation continue des magistrats français en fonction ; formation des magistrats d'États étrangers liés à la France par des accords de coopération ; formation de juges non professionnels, des juges consulaires et de proximité, et de certains collaborateurs de justice.

<https://www.enm.justice.fr/>

# LES CANDIDAT-E-S AUX PRIX DU MEILLEUR RÉQUISITOIRE



De gauche à droite : Antonin Rousseau (Magistrat, Coordonnateur de formation - Fonction Parquet ENM), Nathanaëlle ALLEAUME, Clément JOUEN, Audran CHEVALIER, Aline MOULIN, Frédéric BOISARD (Chef de projet - Fondation Scelles)



**Nathanaëlle  
ALLEAUME**

Promotion 2022



**Audran  
CHEVALIER**

Promotion 2022



**Aline  
MOULIN**

Promotion 2022



**Clément  
JOUEN**

Promotion 2022



Le 6 mai 2024, **4 substitut.e.s du procureur de la promotion 2022 de l'École Nationale de la Magistrature** ont participé, dans le cadre de leur préparation aux premières fonctions "parquet", au Concours de réquisitoires des Prix Jeunes 2024-2025 contre l'exploitation sexuelle, organisé par la Fondation Scelles.

Cette année, le cas pratique parlait d'une affaire de traite à des fins d'exploitation sexuelle et de proxénétisme, impliquant un réseau international exploitant de jeunes femmes d'origine colombienne.

## CAS PRATIQUE 2024-2025

Le 17 janvier 2023, deux jeunes femmes, Samia (19 ans) et Kelly (18 ans), se présentaient au commissariat de Perpignan, indiquant s'être échappées d'une chambre d'hôtel située dans le quartier St Jacques dans laquelle elles avaient été **contraintes à des relations sexuelles tarifées** depuis 4 jours.

Les investigations réalisées dans le temps de la flagrance permettaient de rapidement interpellé le dénommé Jonathan R., que les jeunes femmes désignaient comme étant leur unique interlocuteur, entré en contact avec elles via les réseaux sociaux. Jonathan R. déclarait que son rôle s'était limité à installer les jeunes femmes dans la chambre d'hôtel, leur avoir fourni leurs repas et des préservatifs, et être venu récupérer l'argent des passes deux fois par jour.

Il refusait de donner le nom du donneur d'ordre. Il contestait être celui étant entré initialement en contact avec les jeunes femmes via les réseaux sociaux.

Le 19 janvier 2023, le parquet de Perpignan décidait de le déférer et d'ouvrir une information judiciaire ; **Jonathan R. était mis en examen puis incarcéré.**

\*

Le dossier prenait une autre tournure lorsque, sur commission rogatoire, l'exploitation du téléphone de Jonathan R. permettait d'identifier **d'autres jeunes femmes** avec qui il entretenait des échanges similaires (heures de rdv pour récupérer l'argent ou fournir les préservatifs). Les services de police parvenaient à identifier et localiser ces jeunes femmes.

Le 4 avril 2023, elles étaient découvertes dans un appartement du centre-ville de Perpignan, loué au nom de Angel T.

Auditionnées, Catalina (18 ans) et Daniela (21 ans), toutes deux de nationalité colombienne, expliquaient avoir été initialement en contact avec une compatriote domiciliée en France, une dénommée Rosa S., qui leur avait fait **miroiter une offre d'emploi dans le nettoyage ou la garde d'enfants** dans le sud de la France. Arrivées à l'aéroport de Perpignan en janvier 2023, elles avaient été accueillies par un dénommé Angel T., qui avait **récupéré leurs passeports et les avaient installées dans l'appartement** en question. Après avoir subi de **multiples violences** de la part d'Angel T., sans ressources, désorientées et sans contact sur place, elles avaient été contraintes de se livrer à la prostitution, leur seul contact avec l'extérieur étant le dénommé Jonathan R.

Deux autres appartements étaient identifiés dans les villes de Béziers et Narbonne ; **quatre autres jeunes femmes y étaient découvertes** lors d'une opération menée le 10 juillet 2023, ainsi que trois "clients" proxiteurs.

La situation de ces derniers était traitée hors information judiciaire, au visa de l'infraction de l'article 611-1 du code pénal ; deux faisaient l'objet d'une alternative aux poursuites sous la forme d'un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels, et le troisième, en récidive, faisait l'objet d'une CRPC.

Les quatre jeunes femmes, toutes majeures et de nationalité colombienne, déclaraient avoir été séquestrées, par deux, dans les logements, certaines depuis plusieurs mois. Elles estimaient **le nombre de "clients" proxiteurs à une quinzaine par jour**.

Elles confirmaient également avoir été en contact, depuis leur arrivée sur le territoire français et leur installation dans ces appartements par Angel T., uniquement avec Jonathan R. qui leur livrait des courses alimentaires et récupérait l'argent des passes.

\*

Angel T. était interpellé le 22 août 2023 à proximité de l'un de ces appartements ; il était mis en examen et incarcéré. A son domicile de Leucate, **50 000 euros en liquide** étaient découverts et saisis.

Il reconnaissait sa participation, uniquement logistique (organisation des rendez-vous via internet et location des appartements), et mettait en cause Rosa S. comme étant l'organisatrice de ce réseau.

Tous les appartements loués par Angel T. s'avéraient être la propriété de la dénommée Rosa S., dont le numéro de téléphone apparaissait régulièrement dans les fadettes d'Angel T. ; ils étaient saisis, estimés respectivement à 170 000€, 200 000 € et 210 000€.

La dénommée Rosa S. semblait avoir quitté le territoire national et s'être réfugiée en Espagne. La juge d'instruction émettait un **mandat d'arrêt européen à son encontre** ; elle était interpellée à Barcelone le 30 novembre 2023. Présentée au magistrat instructeur, elle niait tous les faits qui lui étaient reprochés (indiquant être **elle-même une ancienne prostituée en Colombie** et avoir simplement voulu aider des compatriotes), et ce, malgré les échanges téléphoniques et mails versés en procédure.

\*

L'ensemble des investigations, menées en collaboration l'Office Central pour la Répression Contre la Traite des Êtres Humains, permettaient de déterminer le mode opératoire suivant :

- La dénommée Rosa S. entrait en contact avec des jeunes femmes, soit via les réseaux sociaux, soit directement avec des compatriotes colombiennes via leurs familles.
- Le dénommé Angel T. prenait soin de louer des appartements et des chambres d'hôtel à son nom.
- Les jeunes femmes étaient proposées sur internet à des clients dans le sud de la France.
- Le dénommé Jonathan R. était chargé de récupérer l'argent sur les différents points de prostitution et de les remettre à Angel T.

**A l'issue de l'information judiciaire, Rosa S., Angel T. et Jonathan R., qui ont tous un casier judiciaire vierge, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel à l'audience du 6 mai 2024 sous des qualifications que vous préciserez. Aucune des victimes n'est présente à l'audience. Vous vous attacherez à requérir contre les trois prévenus.**

## RÉQUISITOIRE N°1 : NATHANAËLLE ALLEAUME

ENM, auditrice de justice, promotion 2022



**Extrait :**

*"Pour la loi, il n'y a pas de participation logistique. Il n'y a pas de petit rôle, quand il s'agit d'attenter à la dignité humaine. (...) Messieurs, madame, ces femmes que vous avez basement exploitées sont dignes. Victimes, mais dignes. C'est vous qui êtes indignes."*

## RÉQUISITOIRE N°2 : AUDRAN CHEVALIER

ENM, auditeur de justice, promotion 2022



**Extrait :**

*"Nous allons dérouler devant vous la trame d'une chaîne criminelle. Une chaîne qui n'enchaîne pas du métal, mais des vies humaines. Cette chaîne, elle est lourde, elle est froide, mais elle est bien réelle. Elle a été tissée par des mains criminelles, qui ont vu dans la vulnérabilité non pas un appel à la protection, mais une opportunité de profit."*

## RÉQUISITOIRE N°3 : ALINE MOULIN

ENM, auditrice de justice, promotion 2022



**Extrait :**

*"Il faut vendre le produit. Oui, car c'est ce à quoi les victimes sont réduites. Un produit de consommation courante, promu, et vendu en ligne. Vive la société de consommation ! Le proxénète fonctionne comme un magasin IKEA, ou un vendeur de chats sur Leboncoin. Ouvrez le catalogue, choisissez le produit. Avec ou sans poil? Yeux bleus ou yeux verts? Produit local, ou colombien?"*

## RÉQUISITOIRE N°4 : CLÉMENT JOUEN

ENM, auditrice de justice, promotion 2022



**Extrait :**

*"Le client assume une responsabilité pleine et entière, puisqu'il alimente le système prostitutionnel, il le stimule à chaque fois qu'il le finance. En quelque sorte, on peut dire qu'il se fait le receleur des agissements des proxénètes."*

# LE JURY 2024-2025

Des personnalités engagées du monde de la presse et des médias, de la justice, de la politique, des associations, de l'action sociale, du monde artistique



## > HÉLÈNE BIDARD

### **Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire**

Conseillère de Paris depuis 2008 et adjointe à la Maire depuis 2014, Hélène Bidard a œuvré pour l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et les droits humains. Elle a créé en 2014 l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et mis en place des dispositifs d'accompagnement pour les victimes, comme les lieux d'hébergement d'urgence et le Téléphone Grave Danger. Elle a aussi lancé en 2015 un guide pour intégrer le genre dans l'espace public et, en 2018, le « Violentomètre » pour aider les femmes à identifier les violences dans leur couple. Depuis 2020, elle est responsable de la jeunesse et de l'éducation populaire, intégrant la prévention des violences dès le plus jeune âge. Elle a ouvert en 2020 la « Cité Audacieuse », premier lieu dédié aux droits des femmes. Elle a aussi initié un plan pour des Jeux olympiques féministes en 2024, avec des « safe places » pour les victimes de violences sexuelles.

## > MAGGY DAGO

### **Photographe, féministe**

Maggy Dago est une photographe et militante afroféministe d'origine ivoirienne. Animée par un souci d'authenticité et de justice, elle utilise la photographie pour dénoncer les inégalités liées au genre, à la race et à la classe sociale. Avec sa série Fragments, elle met en lumière les expériences de femmes afrodescendantes en Europe, de Paris à Londres en passant par Bruxelles.

Son travail a été exposé dans plusieurs villes, dont Paris, Bruxelles, Londres et Genève. En 2022, elle publie un livre photo issu de la série Fragments, mêlant portraits et témoignages. À travers son art, Maggy Dago invite à réfléchir sur les représentations et à redonner une place aux récits souvent marginalisés.



## > ROSEN HICHER

### **Militante - Co-fondatrice du Mouvement des Survivantes**

Survivante de la prostitution, Rosen Hicher est une militante engagée sur tous les fronts de l'abolitionnisme depuis 2011 : livres, plateaux télé, documentaires, conférences. Elle témoigne invariablement de son parcours et s'adresse aussi aux "clients" prostitueurs à travers les stages de lutte contre l'achat d'actes sexuels dans lesquels elle intervient depuis 2017. Co-fondatrice du Mouvement des Survivantes et initiatrice de la Marche des Survivantes en 2014, Rosen Hicher a fortement contribué à l'adoption de la loi Olivier-Coutelle de 2016.

# LE JURY 2024-2025

Des personnalités engagées du monde de la presse et des médias, de la justice, de la politique, des associations, de l'action sociale, du monde artistique

## > ISABELLE LINNARTZ

### **Actrice, scénariste et metteure en scène engagée**

Après une formation au CNSAD sous la houlette de Michel Bouquet, Marcel Bluwal et Pierre Debauche, elle entame une carrière théâtrale dans « Les Mains Sales » de Jean Paul Sartre, mis en scène par François Périer. Puis, c'est en compagnie de Jacques Seiler, Jean-Louis Jacopin, Bruno Gantillon, Xavier Durringer, entre autres qu'elle poursuit son chemin alternant cinéma et télévision. Elle joue sous la direction de Jacques Rivette, Mario Monicelli, Marcel Bluwal, Jacques Rouffio ... Auteure de scénario de films : *La Glissade* (90') France 2, *Minuit Créatin*, elle participe au théâtre à l'élaboration de *Amaya Prénom Carmen* de David Arribe. Elle signe sous la direction musicale de Roland Romanelli, l'écriture « D'une Gare à l'Autre ». En 2020, elle écrit et met en scène *Les Survivantes* au Théâtre 13/Glacière.

Autrice de *Macadam*, elle espère une création pour la saison 2025/2026.



## > ROXANA MARACINEANU

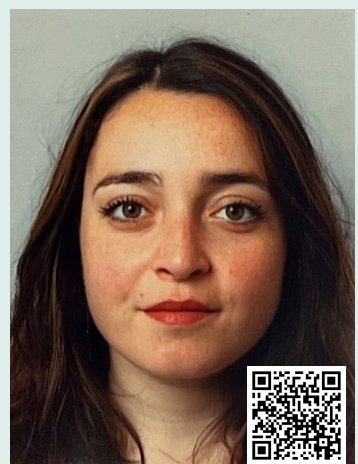
### **Ancienne Ministre des Sports - Secrétaire Générale de la Miprof**

Championne du Monde et vice-championne olympique de natation, Roxana Maracineanu a marqué l'histoire du sport français. Par la suite, elle s'est engagée dans le monde associatif en fondant deux structures dédiées à la lutte contre les noyades des enfants puis dans la politique en tant que Conseillère régionale d'Ile de France et enfin comme Ministre des Sports de 2018 à 2022. Très engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, elle est nommée Secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) le 8 mars 2023. La Miprof est chargée de diffuser une culture commune de la protection des femmes contre les violences et de coordonner la politique publique de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains. Le site : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

## > NOÉMIE METZGER

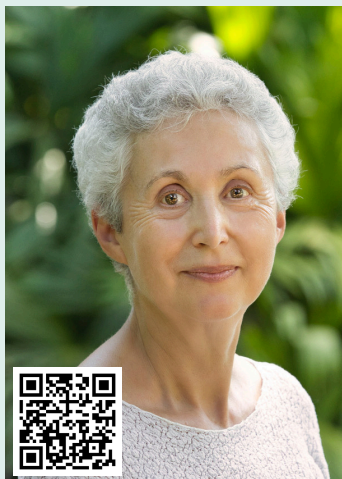
### **Substitue du Procureur au Tribunal judiciaire de Paris**

Diplômée de l'Ecole Nationale de la Magistrature (Promotion 2021), Noémie Metzger est aujourd'hui Substitue du Procureur au Parquet des Mineurs au Tribunal judiciaire de Paris, référente proxénétisme des mineurs. Elle a gagné le Prix du Jury (ex-aequo) et le Prix du Public lors de l'édition 2023 - 2024.



# LE JURY 2024-2025

Des personnalités engagées du monde de la presse et des médias, de la justice, de la politique, des associations, de l'action sociale, du monde artistique



## > FLORENCE MONTREYNAUD

### Historienne et féministe

Florence Montreynaud est une historienne, linguiste et féministe française. Elle a publié des livres et des articles sur la prostitution, et a cofondé en 2011 le réseau Zéromacho « Des hommes disent NON à la prostitution ». Selon elle, la prostitution est avant tout un problème d'hommes.

Parmi ses livres : *Le XXe Siècle des femmes* (Nathan)

ses Mémoires féministes : *Chaque matin, je me lève pour changer le monde. Du MLF aux Chiennes de garde* (Eyrolles)

*Zéromacho. Des hommes disent non à la prostitution* (M éditions)

*Le Roi des cons. Quand la langue française fait mal aux femmes* (Le Robert)

*Les femmes sont des salopes, les hommes sont des don Juan. Sexisme, double morale et éléments de langage* (Hachette)

## > LUCILE PEYTAVIN

### Essayiste et militante féministe engagée pour l'égalité des sexes

Lucile Peytavin est une militante féministe engagée dans la lutte pour l'égalité des sexes. Co-fondatrice de l'association Genre et Statistiques, elle œuvre pour l'intégration de la perspective de genre dans les données publiques. Experte dans la prévention des violences pour le cabinet Psytel, elle milite pour l'égalité économique et contre la précarité des femmes. Dans son essai *Le coût de la virilité* (Éditions Anne Carrière, 2021), elle analyse les conséquences économiques des comportements masculins dominants, soulignant leur impact sur la société.

Lucile Peytavin s'efforce de mettre en lumière les inégalités de genre et de promouvoir des solutions concrètes pour une société plus équitable.

Son nouvel essai-manifeste *Sororité : le Pacte* (Lgf), co-écrit avec Aline Jalliet et Maryne Bruneau, sera publié le 19 mars 2025.



## > FRÉDÉRIQUE POLLET-ROUYER

### Docteure en droit, avocate au barreau de Paris, spécialisée dans le contentieux des violences sexistes et sexuelles (VSS) en droit pénal, droit du travail et droit de la famille

Frédérique Pollet-Rouyer forme sur ces questions et est régulièrement consultée pour réaliser des enquêtes internes après signalement de VSS au travail ainsi que pour la mise des dispositifs de signalement et de traitement des « plaintes », auprès d'institutions et dans divers secteurs professionnels (Haute autorité de la santé, Centre national du Cinéma, DIRRECTE, CIDFF, Conseil général du Nord, SDIS, Radio France, Fédération CGT, collectif 50/50, de producteurs et productrices de cinéma et programmes audiovisuels).

Elle a réalisé plusieurs documentaires pour la radio et la télévision ainsi que des films de campagne de lutte contre les violences sexuelles. Elle est l'autrice du court-métrage *La prostitution, un métier ?*



# LE JURY 2024-2025

Des personnalités engagées du monde de la presse et des médias, de la justice, de la politique, des associations, de l'action sociale, du monde artistique

## > LAURENCE ROSSIGNOL

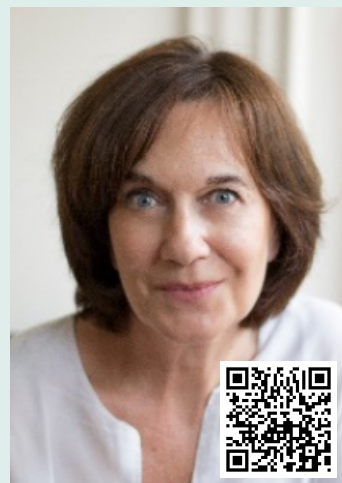
### **Sénatrice du Val-de-Marne - Présidente de l'Assemblée des Femmes**

Laurence Rossignol est engagée de longue date dans la lutte contre les violences à l'encontre des femmes.

Ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, elle a défendu la loi d'abolition du système prostitutionnel en 2016.

Sur les bancs du Sénat, elle travaille à intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences à l'encontre des femmes et la protection de l'enfance aux différents textes examinés. En 2022, elle a été co-rapporteuse du rapport *Porno : l'enfer du décor* mettant en lumière les tortures et les violences sexuelles banalisées au sein de l'industrie pornographique.

Site de l'Assemblée des Femmes : <https://www.assembleedesfemmes.org/>



## > HÉMA SIBI

### **Directrice Exécutive de CAP International - Juriste spécialisée en droit international et droits humains**

Héma Sibi est une militante engagée dans la lutte contre la prostitution et pour les droits des femmes. Actuellement directrice de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP), elle a joué un rôle clé pendant quatre ans en tant que coordinatrice du plaidoyer, représentant 36 associations issues de 28 pays unis autour de cette cause. En 2022, elle publie *Last Girl First - La prostitution à l'intersection des oppressions sexistes, racistes et de classe* (Editions Libre), et nous propose une analyse approfondie et percutante d'un système de violence qui s'est transformé en une organisation d'exploitation à grande échelle des personnes les plus marginalisées, et qui sévit au cœur de nos sociétés.



## INTERVENANT·E·S

(par ordre d'intervention)



### > HÉLÈNE BIDARD

Adjointe à la Mairie de Paris, en charge des questions relatives à l'égalité femmes/hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire



### > YVES SCELLES

Président de la Fondation Scelles



### > ROXANA MARACINEANU

Ancienne Ministre des Sports, Secrétaire Générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes



### > LENAÏG LE BAIL

Commissaire de police à la Direction nationale de la police judiciaire du Ministère de l'Intérieur, Chef de l'Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains (OCRTEH)



### > HANITRA ANDRIAMANDROSO

Docteure en sociologie, Chargée de mission territoriale à l'Amicale du Nid 93 dans le contexte des JOP 2024



### > LAURENCE ROSSIGNOL

Sénatrice du Val-de-Marne, Présidente de l'Assemblée des Femmes

---

## MODÉRATEUR



### > FRÉDÉRIC BOISARD

Responsable Relations Presse & Communication, Chargé du programme "Stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels", Fondation Scelles





# LA FONDATION SCELLES EN ACTIONS



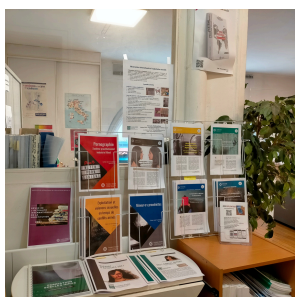
## > LUTTE CONTRE LA DEMANDE

Depuis 2017, la Fondation Scelles co-anime avec l'APCARS pour Paris et l'ARS95 pour Pontoise, **des stages de sensibilisation** à la lutte contre l'achat d'actes sexuels (90 stages avec plus de 900 participants). Ces programmes, qui font intervenir une psychologue et une militante survivante de la prostitution, visent à déconstruire les stéréotypes et à sensibiliser les acheteurs d'actes sexuels aux réalités du système prostitutionnel et à leur implication dans la perpétuation de l'oppression.



## > SENSIBILISATION ET PLAIDOYER POUR UN MONDE ABOLITIONNISTE

Depuis sa création, la Fondation Scelles travaille à sensibiliser les politiques, les médias, les professionnel.le.s en charge de la lutte contre le système prostitutionnel, le grand public, les jeunes... sur les réalités de la prostitution. Comment ? En intervenant dans des **formations de travailleur.euse.s socio-sanitaires**, en organisant **les Prix Fondation Scelles** qui visent à informer les futur.e.s professionnel.le.s concerné.e.s par la question prostitutionnelle, en menant **des études de terrain sur la mise en oeuvre de la loi 2016-444**, en alertant les politiques et les médias sur les difficultés rencontrées...



## > OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

Créé en 1995, l'Observatoire International de l'Exploitation Sexuelle (OBIES), centre de ressources de **plus de 10.000 documents** (recherches et rapports, articles, livres, vidéos,...), publie des articles et des analyses sur les enjeux du système prostitutionnel. L'Observatoire est régulièrement consulté par des expert.e.s français.e.s et étranger.ère.s du monde associatif, institutionnel, médiatique, juridique, de la recherche et des acteur.rice.s de la défense des droits humains. <https://crides.fondationscelles.org/>



## > MUTUALISATION CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Partant du constat que les associations sont plus puissantes quand elles unissent leurs forces, la Fondation Scelles a conçu le projet d'une **Maison des associations pour l'Abolition de la prostitution**. Les associations y trouveront une salle d'expositions et de conférences, des espaces d'accueil, des bureaux. De cette mutualisation, nous attendons des échanges d'informations, un soutien réciproque, et des projets communs qui permettront de porter ensemble la cause abolitionniste.

## > #SEXPLOITED

Disponible en **10 langues**, #SEXPLOITED, créée et gérée par la Fondation Scelles, est une application web pour faciliter la protection, le soutien et la reconstruction des personnes en situation de prostitution (majeures et mineures).

Grâce à la géolocalisation, l'application permet une mise en contact avec près de **450 structures spécialisées, organisées autour de 7 champs d'intervention** (aide/écoute, aide juridique, accompagnement à l'insertion professionnelle, aide à l'hébergement, prévention santé, soutien psychologique, aide alimentaire). #SEXPLOITED propose également 8 numéros d'urgence et plus de 600 services d'urgences médicales (hôpitaux, cliniques) ainsi qu'un espace dédié consacré aux droits dont peuvent bénéficier les victimes du système prostitutionnel.



**#SEXPLOITED**  
[sexploited.org](https://sexploited.org)

# Le clientomètre

« Art. 611-1.-Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe. »



“Aucun ‘client’ prostitueur n'est normal, mignon ou gentil”

(Rosen Hicher, militante abolitionniste et survivante de la prostitution)



## Le clientomètre



01

Contravention ou délit

“La prostitution, c'est un deal : je me soulage sur la femme car j'achète son corps pour ça”\*

\*Propos tenus par un "client" de la prostitution

Achat d'actes sexuels auprès d'une personne majeure

Contravention de 5ème classe d'un montant maximum de 1.500 € et stage

2 possibilités :

- > Alternative aux poursuites judiciaires : amende et/ou stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels + possible inscription au casier judiciaire si composition pénale.
- > Poursuite : amende et/ou stage à titre de peine + inscription au casier judiciaire

02

Délit

“La première fois j'ai seulement reçu une amende, donc j'y suis quand même retourné”\*

\*Propos tenus par un "client" de la prostitution

En cas de récidive d'achat d'actes sexuels

- > En cas de **récidive**, cela devient **délictuel** et l'amende peut aller jusqu'à 3.750 € + inscription automatique au casier judiciaire

03

Délit et circonstances aggravantes

“Si je ne suis pas satisfait de la prestation, alors je deviens violent”\*

\*Propos tenus par un "client" de la prostitution

Recours à la prostitution d'une personne vulnérable ou mineure de + de 15 ans

2 possibilités :

- > 5 ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende encourus.
- > 7 ans d'emprisonnement et 100.000 € encourus s'il y a des **circonstances aggravantes**, soit
  - l'infraction est commise de façon habituelle et/ou sur plusieurs victimes
  - il y a utilisation de la violence (verbale ou physique)
  - les faits sont commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions
  - la personne mineure a été mise en contact avec l'auteur des faits par Internet

04

Crime

“Elle avait l'air vachement plus jeune que sur la photo, c'est pas ce que j'avais commandé”\*

\*Propos tenus par un "client" de la prostitution

Recours à la prostitution d'une personne mineure de - de 15 ans

2 possibilités :

- > Solliciter ou accepter un recours à la prostitution d'une personne mineure de moins de 15 ans est un **délit aggravé** puni de 10 ans d'emprisonnement et 150.000 € d'amende
- > Si la personne mineure a moins de 15 ans, tout acte sexuel (tarifé ou non\*) est considéré comme un **viol**. Les peines peuvent être portées à 20 ans d'emprisonnement et 3.000.000 € d'amende.

\*Si ce n'est pas dans le cadre de la prostitution, il faut une différence d'âge de 5 ans et moins entre l'auteur et la victime pour une qualification de viol.

# UNE FAMILLE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL



**Jean et Jeanne Scelles**

ont consacré leur vie entière à lutter contre les injustices sociales, particulièrement l'exploitation des êtres humains par la prostitution

**“C’EST BIEN LE CLIENT QUI CRÉE LA PROSTITUTION ET TOUS LES TRAFICS QUE CELLE-CI IMPLIQUE. C’EST LE FOND DU PROBLÈME” - JEAN SCELLES, 1974**

La Fondation Jean et Jeanne Scelles, créée en 1994 par mon oncle et son épouse, a pour but de connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle. Après 30 ans de recherches avec son Observatoire international sur l'exploitation sexuelle (OBIES), d'échanges et de travail commun avec des associations de terrain, nous savons que **la prostitution n'est pas un choix mais toujours le résultat d'une contrainte (économique, psychique...)**. La majorité des personnes prostituées en France sont sous la contrainte de proxénètes et/ou de réseaux de trafiquants.

Nous savons aussi que **l'argent est le moteur de la prostitution**. Avec un chiffre d'affaires annuel en France de 3 milliards d'euros, nous nous battons contre un adversaire aux moyens considérables. Nos armes sont les services judiciaires, les parlementaires, et vous, personnes sensibilisées et militantes pour qui, la dignité humaine doit être plus forte que l'argent.

**La réalité de la prostitution est très éloignée de l'image de la femme libérée qui “se prostituerait” par plaisir**, comme veulent nous le faire croire les “pro-prostitution”. Les proxénètes choisissent leurs victimes parmi les plus vulnérables de nos sociétés. Leurs témoignages sont bouleversants et ne peuvent pas nous laisser indifférent.e.s.

C'est pourquoi la Fondation Scelles a toujours voulu **unir les forces des associations pour construire des projets communs et renforcer la lutte contre le système prostitutionnel**. Dès 1996, elle accueille, dans l'immeuble de son siège social, l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants. D'autres viendront la rejoindre. En 2000, la Fondation Scelles, alors présidée par Philippe Scelles, organise à l'UNESCO l'un des plus grands rassemblements abolitionnistes, avec 11 associations et en présence de survivantes de la prostitution. A cette occasion, elle publie « Le livre noir de la prostitution » (Albin Michel). Depuis 2012, la Fondation Scelles a co-fondé plusieurs collectifs français et internationaux comme le Collectif Abolition 2012 constitué d'une quarantaine d'associations dont la mobilisation sans faille a permis d'accompagner l'obtention de la loi du 13 avril 2016, ou la Fédération d'associations de terrain **FACT-S** qui a publié en 2021 son premier rapport sur la situation de la prostitution en France, ou encore **CAP International**, coalition de 35 associations abolitionnistes dans 27 pays dont l'objectif est de contribuer à l'adoption et à la mise en œuvre de législations et politiques publiques abolitionnistes au niveau national, continental et international.

Aujourd'hui, dans le prolongement de l'engagement de Jean et Jeanne Scelles, la Fondation veut créer au cœur de Paris **une Maison des associations pour l'abolition de la prostitution**, composée de salles de conférences, d'espaces d'exposition, de bureaux. C'est une chance pour toutes celles et tous ceux qui défendent les droits des femmes et s'opposent aux violences qu'elles subissent.

**“CHAQUE JOUR, BATTONS-NOUS ENSEMBLE POUR UN MONDE DANS LEQUEL AUCUNE PERSONNE NE DOIT ÊTRE EXPLOITÉE PAR LA PROSTITUTION” - YVES SCELLES, 2024**

NOS PRÉSIDENT·E·S



Jean Scelles  
1994 - 1996  
(Fondateur)



Philippe Scelles  
1996 - 2004



Nicole Fontaine  
2004 - 2005



Philippe Scelles  
2006 - 2010



Yves Charpenel  
2011 - 2019



Yves Scelles  
2019 - à ce jour

# SOUTENEZ NOS PROJETS

**NOS ACTIONS NE PEUVENT PAS EXISTER SANS VOTRE SOUTIEN FINANCIER.  
AIDEZ-NOUS !**

**La Fondation Scelles, reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'Etat le 22 décembre 1994, agit contre l'exploitation sexuelle et vient en aide aux populations victimes du système prostitutionnel. Vos dons sont essentiels pour nous permettre de maintenir et développer nos projets.**

## JE FAIS UN DON PONCTUEL OU RÉGULIER

### **75% de déduction fiscale**

- **Don au titre de l'impôt sur le revenu (IR) :** 75% de votre don peuvent être déduits de votre IR dans la limite de 546€. Au-delà, la déduction s'élève à 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- **Don au titre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) :** 75% du montant de votre don peut être déduit de votre IFI dans la limite de 50 000€ de déduction, ce qui équivaut à un don de 66 667€.

## JE SOUTIENS DES ACTIONS ET DES PROJETS

- Je m'engage comme **partenaire**
- Je contribue comme **mécène**
- J'offre un **espace publicitaire**

## JE TRANSMETS MON PATRIMOINE

Je choisis de transmettre une somme d'argent, un bien immobilier, des valeurs mobilières, de consentir un legs, ou de souscrire une assurance-vie au profit de la Fondation.

## JE DONNE EN LIGNE



**POUR PLUS D'INFORMATIONS : [WWW.FONDATIONSCELLES.ORG](http://WWW.FONDATIONSCELLES.ORG)**



**Fondation Scelles**

*Connaître, Comprendre, Combattre  
l'Exploitation Sexuelle*

14 rue Mondétour  
75001 Paris

Tél : +33 1 40 26 04 45

[secretariat@fondationscelles.org](mailto:secretariat@fondationscelles.org)

[www.fondationscelles.org](http://www.fondationscelles.org)

<https://link.space/@fondationscelles>

